

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Minerve, tenue le 6<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2021, à dix-neuf heures, par voie de visioconférence, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents à cette visioconférence : Mmes les conseillères Hélène Cummings, Ève Darmana et Lynn Manconi et MM. les conseillers Marc Perras, Michel Richard et Mark D. Goldman, formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de M. le maire Jean Pierre Monette. Chacune de ces personnes s'étant identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par voie de visioconférence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Suzanne Sauriol.

(1.1)  
2021.04.101

### **MESURES SPÉCIALES POUR LA TENUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets successifs qui ont prolongé cet état d'urgence pour des périodes additionnelles, soit à ce jour jusqu'au 9 avril 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

PAR CONSÉQUENT,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings  
APPUYÉ par le conseiller Michel Richard  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

ADOPTÉE

### **SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021**

#### **1. ADMINISTRATION**

- 1.1 Mesures spéciales pour la tenue de la séance du conseil à huis clos;
- 1.2 Constatation du quorum et ouverture de la séance ordinaire;
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour;
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2021;
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 mars 2021;
- 1.6 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2021;
- 1.7 Acceptation des comptes;

- 1.8 Aide financière au Club Quad Iroquois;
- 1.9 Soutien aux parents du comité d'établissement de l'école Fleur-des-Neiges dans leur objection que soit modifié le ratio d'élèves dans les classes de la concentration art;
- 1.10 Aide financière à la Fondation de l'école primaire La Relève;
- 1.11 Adoption de la politique 2021-01 pour frais de déplacement et de séjour pour les élus, le personnel cadre et le personnel syndiqué;
- 1.12 Informations se rapportant à l'administration.

## **2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 2.1 Acceptation et dépôt du résumé de la rencontre du 25 mars 2021 sur le lavage des embarcations;
- 2.2 Reconnaissance des autres postes de lavage autorisés pour le lavage des embarcations;
- 2.3 Embauche de madame Kim Brousseau comme patrouilleur municipal pour la saison 2021;
- 2.4 Informations se rapportant à la sécurité publique.

## **3. TRANSPORTS**

- 3.1 Résultat de l'appel d'offres S2021-02 pour « abat-poussière – chlorure de calcium en flocons »;
- 3.2 Octroi du contrat de fauchage en bordure des chemins pour 2021;
- 3.3 Embauche de monsieur Simon Jorg au poste temporaire de chauffeur journalier;
- 3.4 Informations se rapportant aux transports.

## **4. HYGIÈNE DU MILIEU**

- 4.1 Informations se rapportant à l'hygiène du milieu.

## **5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

- 5.1 Concordance au règlement 355-2020 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides - délai;
- 5.2 Demande de dérogation mineure – chemin des Pionniers, lot : 5263955, matricule : 8316-68-5305;
- 5.3 Demande d'approbation d'un PIIA – 52, chemin des Fondateurs, lot : 5071631, matricule : 9424-13-3277;
- 5.4 Demande de dérogation mineure – chemin des Pionniers, Domaine du Chérubin, lots : 5558412, 5263888, 5264062, 5577817 et 5577818, matricule : 8822-66-2772 ;
- 5.5 Démission de monsieur Alain Chapleau comme membre du Comité consultatif en urbanisme ;
- 5.6 Entente de contribution pour fins de parcs et terrains de jeux ;
- 5.7 Informations se rapportant à l'urbanisme et à la mise en valeur du territoire.

## **6. LOISIRS ET CULTURE**

- 6.1 Renouvellement du contrat de travail de la directrice de la bibliothèque;
- 6.2 Embauche de madame Sara Gagné au poste de coordonnatrice du camp de jour estival 2021;
- 6.3 Embauche de madame Maxim Poirier et de madame Jeanne Bordua comme monitrices au camp de jour estival 2021;
- 6.4 Embauche de madame Morgane Aubuchon comme étudiante au poste de préposée à la bibliothèque pour la saison estivale 2021;
- 6.5 Embauche de madame Victoria Leblanc comme préposée au bureau d'accueil touristique pour 2021;
- 6.6 Adoption de la politique 2021-02 pour la location du centre communautaire;
- 6.7 Aide financière à Plein-Air Aventure La Minerve (PAALM) pour l'année 2021;
- 6.8 Informations se rapportant aux loisirs et à la culture.

## 7. VARIA

## 8. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 9. LEVÉE DE LA SÉANCE

### 1. ADMINISTRATION

(1.2)  
2021.04.102

#### CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le quorum étant constaté, il est 19 h 06.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Richard  
APPUYÉ par la conseillère Lynn Manconi  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance ordinaire du 6 avril 2021 soit ouverte.

ADOPTÉE

(1.3)  
2021.04.103

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Richard  
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 avril 2021 tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(1.4)  
2021.04.104

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2021

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Richard  
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2021 tel que présenté aux membres.

ADOPTÉE

(1.5)  
2021.04.105

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 MARS 2021

Il est PROPOSÉ le conseiller Michel Richard  
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 mars 2021 tel que présenté aux membres.

ADOPTÉE

(1.6)  
2021.04.106

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 MARS 2021**

Il est PROPOSÉ le conseiller Michel Richard  
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2021 tel que présenté aux membres.

ADOPTÉE

(1.7)  
2021.04.107

**ACCEPTATION DES COMPTES**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Richard  
APPUYÉ par la conseillère Lynn Manconi  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver le paiement des comptes pour un montant total de 416 377,28 \$.

ADOPTÉE

(1.8)  
2021.04.108

**AIDE FINANCIÈRE AU CLUB QUAD IROQUOIS**

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier reçue du Club Quad Iroquois, région des Hautes-Laurentides, pour l'amélioration et l'entretien des sentiers de VTT sur le territoire de La Minerve;

CONSIDÉRANT l'achalandage sur les sentiers de notre territoire et les besoins en améliorations;

CONSIDÉRANT l'impact économique que les sentiers représentent pour notre communauté;

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Richard  
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accorder une aide financière de TROIS MILLE DOLLARS (3 000 \$) au Club Quad Iroquois, afin de les aider à améliorer et entretenir les sentiers de VTT sur notre territoire.

ADOPTÉE

(1.9)  
2021.04.109

**SOUTIEN AUX PARENTS DU COMITÉ D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE FLEUR-DES-NEIGES DANS LEUR OBJECTION QUE SOIT MODIFIÉ LE RATIO D'ÉLÈVES DANS LES CLASSES DE LA CONCENTRATION ART**

CONSIDÉRANT que le taux de décrochage scolaire des élèves faisant partie du centre de services scolaires des Laurentides est plus élevé que la moyenne provinciale;

CONSIDÉRANT que les arts soutiennent la réussite éducative en suscitant la motivation à apprendre, en favorisant l'engagement, en enseignant la discipline, en faisant découvrir des passions, en améliorant la capacité d'attention et en

développant toutes sortes de compétences essentielles aux élèves dans leur cheminement personnel, scolaire et professionnel;

CONSIDÉRANT que le programme de la concentration art de l'école Fleur-des-Neiges de Sainte-Agathe-des-Monts accueille depuis 31 ans des élèves de toutes les municipalités du centre de services scolaires des Laurentides dont possiblement certains de La Minerve;

CONSIDÉRANT que l'école Fleur-des-Neiges est considérée comme étant défavorisée selon les standards du ministère de l'éducation et de ce fait se retrouve avec un ratio professeur – élèves de 1/20;

CONSIDÉRANT que les élèves participants à la concentration art doivent avoir un certain niveau de réussite scolaire puisqu'ils doivent faire leur cursus scolaire en 70% du temps d'école afin de suivre des cours d'art le reste du temps;

CONSIDÉRANT que pour de simples technicalités administratives, le ratio de la concentration art passerait à 1 professeur pour 20 élèves pour l'année 2021-2022, représentant une diminution de près du quart des élèves, alors que les professeurs et la direction de l'école désirent offrir cette chance d'épanouissement au plus grand nombre d'élèves possible;

CONSIDÉRANT qu'une diminution d'élèves dans ce programme augmenterait les coûts engagés par chacun des parents;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras  
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De soutenir les parents du comité d'établissement de l'école Fleur-des-Neiges dans leur demande adressée à monsieur Sébastien Tardif, directeur du centre de services scolaires des Laurentides, afin de maintenir le ratio de 1 professeur pour 26 élèves comme il est établi depuis de nombreuses années et ainsi de faire bénéficier au plus grand nombre d'élèves possible les cours d'art offert dans ce programme unique au Québec.

D'envoyer une copie de la présente résolution à madame Carine Gohier, présidente du comité d'établissement de l'école Fleur-des-Neiges afin qu'elle puisse l'acheminer à la direction du centre de service scolaire des Laurentides.

ADOPTÉE

(1.10)  
2021.04.110

#### **AIDE FINANCIÈRE À LA FONDATION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE LA RELÈVE**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de la Fondation de l'école primaire La Relève, en date du 19 mars 2021;

CONSIDÉRANT les besoins vestimentaires pour permettre la tenue d'activités extérieures pour les enfants de la maternelle préscolaire 4 ans et de la maternelle 5 ans;

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras  
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accorder une aide financière de DEUX MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-TROIS DOLLARS (2 453 \$) à la Fondation de l'école primaire La Relève, afin de permettre l'achat local de vêtements et bottes de pluie pour les enfants de la maternelle préscolaire 4 ans et de la maternelle 5 ans.

ADOPTÉE

(1.11)  
2021.04.111

**ADOPTION DE LA POLITIQUE 2021-01 POUR FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE SÉJOUR POUR LES ÉLUS, LE PERSONNEL CADRE ET LE PERSONNEL SYNDIQUÉ**

CONSIDÉRANT la nécessité d'adopter une politique claire sur les frais de déplacement et de séjour pour les élus, le personnel cadre et le personnel syndiqué;

CONSIDÉRANT la présentation du projet de politique aux élus,

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras  
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'ADOPTER la politique 2021-01 pour frais de déplacement et de séjour pour les élus, le personnel cadre et le personnel syndiqué, telle que présentée.

ADOPTÉE

(1.12)

**INFORMATIONS SE RAPPORTANT À L'ADMINISTRATION**

**2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

(2.1)  
2021.04.112

**ACCEPTATION ET DÉPÔT DU RÉSUMÉ DE LA RENCONTRE DU 25 MARS 2021 SUR LE LAVAGE DES EMBARCATIONS**

CONSIDÉRANT la rencontre tenue en date du 25 mars 2021, relativement au lavage des embarcations;

CONSIDÉRANT qu'un résumé de cette rencontre a été produit et qu'il est nécessaire d'entériner les décisions qui y ont été prises;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Richard  
APPUYÉ par la conseillère Lynn Manconi  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter pour dépôt le résumé de la rencontre du 25 mars 2021 joint à la présente résolution et d'entériner comme décisions, toutes les recommandations qui y ont été faites.

ADOPTÉE

(2.2)  
2021.04.113

**RECONNAISSANCE DES AUTRES POSTES DE LAVAGE AUTORISÉS POUR LE LAVAGE DES EMBARCATIONS**

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 687 relatif à la conservation des lacs de La Minerve et obligeant le lavage des embarcations;

CONSIDÉRANT la possibilité de reconnaître des postes de lavage autres que municipal afin de faciliter la gestion des lavages d'embarcations pour les contribuables tout en respectant les principes du règlement;

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par Garage André Laramée, Garage SOS Mécano inc., Thibault Marine inc., Aqua Sport Marine, Desjardins Marine de Ste-Adèle, Quais Écologiques 100% Cèdre inc. et Municipalité de Nominique pour obtenir cette reconnaissance;

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Richard  
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De reconnaître les entreprises suivantes :

- Garage André Laramée
- Garage SOS Mécano inc.
- Thibault Marine inc.
- Aqua Sport Marine
- Desjardins Marine de Ste-Adèle

Comme postes de lavage autres que municipal, aux termes de l'application du règlement numéro 687 relatif à la conservation des lacs de La Minerve et obligeant le lavage des embarcations, et de reconnaître comme étant conforme le lavage des embarcations effectué par ces entreprises uniquement dans les cas suivants :

- a) La preuve de lavage est signée par un représentant officiel du commerce sur le formulaire fourni par la Municipalité;

ET

- b) L'embarcation appartient soit à un contribuable ou au conjoint de celui-ci; ou soit à un non-contribuable saisonnier ou au conjoint de celui-ci (preuve à l'appui);

ET

- c) L'embarcation est **entreposée** ou **réparée** auprès de l'entreprise reconnue.

De reconnaître l'entreprise « Quais Écologiques 100% Cèdre inc. » comme poste de lavage autre que municipal, autorisé exclusivement pour la mise à l'eau des quais qu'il fabrique, vend ou installe.

De reconnaître la station de lavage de la Municipalité de Nominique, comme poste de lavage autre autorisé exclusivement pour les embarcations devant être mises à l'eau au lac Lesage.

ADOPTÉE

(2.3)  
2021.04.114

#### **EMBAUCHE DE MADAME KIM BROUSSEAU COMME PATROUILLEUR MUNICIPAL POUR LA SAISON 2021**

CONSIDÉRANT les besoins en main-d'œuvre pour effectuer de la patrouille municipale, notamment sur les plans d'eau et aux parcs, espaces publics et autres, pour la saison 2021;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par madame Kim Brousseau pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Richard  
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'embaucher madame Kim Brousseau au poste de patrouilleur municipal pour la saison 2021, au taux horaire de 17,98 \$.

ADOPTÉE

(2.4)

## INFORMATIONS SE RAPPORTANT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.

### TRANSPORTS

(3.1)

2021.04.115

#### RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES S2021-02 POUR « ABAT-POUSSIÈRE - CHLORURE DE CALCIUM EN FLOCONS »

À la date limite pour recevoir les soumissions, soit le 29 mars 2021, à 14 h, deux soumissions ont été reçues;

Soumissionnaire	Prix au ballot de 1000 kg avant taxes
Sel du Nord	625 \$
Sel Warwick	630 \$

CONSIDÉRANT QUE « Sel du Nord » est le plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras  
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter la soumission, selon l'appel d'offres, de « Sel du Nord » pour l'achat de chlorure de calcium en flocons, au montant de SIX CENT VINGT-CINQ DOLLARS (625 \$) le ballot de 1000 kg, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

(3.2)

2021.04.116

#### OCTROI DU CONTRAT DE FAUCHAGE EN BORDURE DES CHEMINS POUR 2021

CONSIDÉRANT les besoins de fauchage en bordure des chemins, sur une distance d'environ 150 km, ainsi qu'au bout du chemin Tisserand, pour la saison 2021;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de monsieur Marcel Lacasse pour Gévry Lacasse S.E.N.C.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras  
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings  
ET RÉSOLU à l'unanimité :



D'accepter l'offre de Gévry Lacasse S.E.N.C., pour les travaux de fauchage, le tout conformément à l'entente intervenue entre les parties, et ce aux coûts suivants :

- a) Sur une distance d'environ 150 km, au coût de TRENTE-NEUF DOLLARS ET HUIT CENTS (39,08 \$) le kilomètre;  
ou au besoin
- b) Au taux horaire de QUATRE-VINGT-HUIT DOLLARS ET QUATRE-VINGT-QUATRE CENTS (88,84 \$).

ADOPTÉE

(3.3)  
2021.04.117

**EMBAUCHE DE MONSIEUR SIMON JORG AU POSTE TEMPORAIRE DE CHAUFFEUR JOURNALIER**

CONSIDÉRANT les besoins en main d'œuvre pour une période indéterminée au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste temporaire de chauffeur journalier et les recommandations du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras  
APPUYÉ par le conseiller Michel Richard  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'embaucher monsieur Simon Jorg comme employé temporaire au poste de chauffeur journalier, à compter du 12 avril 2021, selon les besoins du Service et conformément à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

(3.4)

**INFORMATIONS SE RAPPORTANT AUX TRANSPORTS**

**4. HYGIÈNE DU MILIEU**

(4.1)

**INFORMATIONS SE RAPPORTANT À L'HYGIÈNE DU MILIEU**

**5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

(5.1)  
2021.04.118

**CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 355-2020 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES LAURENTIDES - DÉLAI**

ATTENDU QUE le Règlement 355-2020 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Laurentides est entré en vigueur le 26 octobre 2020;

ATTENDU QUE l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité dispose de six mois à partir de l'entrée en vigueur du Règlement 355-2020 modifiant le schéma d'aménagement révisé pour adopter tout règlement de concordance;

ATTENDU QUE la Municipalité ne pourra pas adopter ses règlements de concordance dans le délai imparti;

ATTENDU QUE l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à la ministre de prolonger le délai imparti par la Loi, suite à une demande faite par la Municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu de requérir un délai additionnel de six (6) mois, soit jusqu'au 26 octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana  
APPUYÉ par la conseillère Lynn Manconi  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de prolonger jusqu'au 26 octobre 2021 le délai pour permettre à la Municipalité d'adopter les règlements de concordance nécessaires suite à l'entrée en vigueur du Règlement 355-2020 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides.

ADOPTÉE

(5.2)  
2021.04.119

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – CHEMIN DES PIONNIERS, LOT : 5263955, MATRICULE : 8316-68-5305**

CONSIDÉRANT la demande pour autoriser l'emploi d'une boîte de camion-remorque pour l'entreposage de machinerie agricole, alors que le règlement de zonage 2013-103, article 9.6.1, prohibe ce type de construction à toutes fins;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif en urbanisme sur le dossier soumis;

*Conformément à l'avis public publié en date du 18 mars 2021, les personnes qui avaient des questions ou souhaitaient s'exprimer sur ce sujet ont pu le faire en adressant leurs commentaires avant le 1<sup>er</sup> avril 2021.*

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana  
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman  
ET RÉSOLU à la majorité :

D'autoriser la demande de dérogation mineure telle que déposée conditionnellement à ce qui suit :

- Qu'un toit à 1 versant soit érigé;
- Que les conteneurs soient peints de la même couleur ou que les conteneurs soient tous de la même couleur;
- Que la toiture soit de tôle prépeinte ou de bardeau d'asphalte;

ADOPTÉE

(5.3)  
2021.04.120

**DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA – 52, CHEMIN DES FONDATEURS, LOT : 5071631, MATRICULE : 9424-13-3277**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'un PIIA-01, secteur A pour la construction d'une véranda ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif en urbanisme sur le

dossier soumis;

*Conformément à l'avis public publié en date du 18 mars 2021, les personnes qui avaient des questions ou souhaitaient s'exprimer sur ce sujet ont pu le faire en adressant leurs commentaires avant le 1<sup>er</sup> avril 2021.*

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana  
APPUYÉ par le conseiller Michel Richard  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la demande de PIIA telle que déposée.

ADOPTÉE

(5.4)  
2021.04.121

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – CHEMIN DES PIONNIERS, DOMAINE DU CHÉRUBIN, LOTS : 5558412, 5263888, 5264062, 5577817 et 5577818, MATRICULE : 8822-66-2772**

CONSIDÉRANT la demande pour autoriser des superficies d'implantation aux constructions principales du projet intégré d'habitation, à plus de 45 m<sup>2</sup> alors que le règlement de zonage 2013-103, article 9.1.1, RT-11, exige que la superficie minimale de tout bâtiment principal soit de 67 m<sup>2</sup> ;

CONSIDÉRANT la demande pour autoriser que la largeur des murs des constructions principales au projet intégré d'habitation soit à plus de 4,8 mètres alors que le règlement de zonage 2013-103, article 9.1.4, RT-11, exige que la largeur minimale de tout bâtiment principal soit de 6 mètres ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif en urbanisme sur le dossier soumis;

*Conformément à l'avis public publié en date du 18 mars 2021, les personnes qui avaient des questions ou souhaitaient s'exprimer sur ce sujet ont pu le faire en adressant leurs commentaires avant le 1<sup>er</sup> avril 2021.*

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana  
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser des superficies d'implantation aux constructions principales du projet intégré d'habitation, Domaine du Chérubin, à plus de 45 m<sup>2</sup>, conditionnellement à ce que les plans des maisons audit projet intégré d'habitation, suivent la même ligne architecturale.

D'autoriser la largeur des murs des constructions principales au projet intégré d'habitation à plus de 4,8 mètres, conditionnellement à ce que les plans des maisons audit projet intégré d'habitation, suivent la même ligne architecturale.

ADOPTÉE

(5.5)  
2021.04.122

**DÉMISSION DE MONSIEUR ALAIN CHAPLEAU COMME MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME**

ATTENDU que monsieur Alain Chapleau a remis sa démission, comme membre du Comité consultatif en urbanisme, en date du 27 mars 2021;

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana

APPUYÉ par la conseillère Lynn Manconi  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter la démission de monsieur Alain Chapleau à titre de membre du Comité consultatif en urbanisme de la Municipalité de La Minerve.

ADOPTÉE

(5.6)  
2021.04.123

**ENTENTE DE CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX**

CONSIDÉRANT que le règlement prévoit qu'un promoteur doit céder soit un terrain, soit une somme d'argent, à titre de compensation pour fins de parcs et terrains de jeux, lors d'opérations cadastrales;

CONSIDÉRANT les discussions entre la direction générale et Joe Iacono, représentant dûment autorisé pour messieurs Karlheinz Goetz et Alexander Goetz;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana  
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter un montant de SOIXANTE MILLE DOLLARS (60 000 \$) à titre de compensation pour fins de parcs et terrains de jeux de l'ensemble du projet de messieurs Karlheinz Goetz et Alexander Goetz, représentés par monsieur Joe Iacono.

ADOPTÉE

(5.7)

**INFORMATIONS SE RAPPORTANT À L'URBANISME ET À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**6. LOISIRS ET CULTURE**

(6.1)  
2021.04.124

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT que le contrat de travail de la directrice de la bibliothèque viendra à échéance le 10 avril 2021;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre la directrice et la direction générale à cet effet.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman  
APPUYÉ par le conseiller Michel Richard  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser le maire ou son remplaçant ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière ou son remplaçant à signer le nouveau contrat de travail de la directrice de la bibliothèque, lequel contrat sera d'une durée indéterminée.

ADOPTÉE

(6.2)  
2021.04.125

**EMBAUCHE DE MADAME SARA GAGNÉ AU POSTE DE COORDONNATRICE DU CAMP DE JOUR ESTIVAL 2021**

CONSIDÉRANT le besoin de pourvoir le poste de coordonnatrice du camp de jour pour la saison estivale 2021;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection et l'intérêt manifesté par madame Sara Gagné pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman  
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'embaucher madame Sara Gagné au poste de coordonnatrice du camp de jour estival 2021, pour une durée de 9 semaines, au taux horaire de 17,32 \$, à raison de 40 heures par semaine.

ADOPTÉE

(6.3)  
2021.04.126

**EMBAUCHE DE MADAME MAXIM POIRIER ET DE MADAME JEANNE BORDUA COMME MONITRICES AU CAMP DE JOUR ESTIVAL 2021**

CONSIDÉRANT les besoins en ressources humaines pour le camp de jour de la saison estivale 2021;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection et l'intérêt manifesté par mesdames Maxim Poirier et Jeanne Bordua pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman  
APPUYÉ par le conseiller Michel Richard  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'embaucher mesdames Maxim Poirier et Jeanne Bordua comme monitrices au camp de jour estival 2021, pour une durée de 8 semaines, au taux horaire de 15,60 \$, à raison de 40 heures par semaine.

ADOPTÉE

(6.4)  
2021.04.127

**EMBAUCHE DE MADAME MORGANE AUBUCHON COMME ÉTUDIANTE AU POSTE DE PRÉPOSÉE À LA BIBLIOTHÈQUE POUR LA SAISON ESTIVALE 2021**

CONSIDÉRANT les besoins en ressources humaines à la bibliothèque pour la saison estivale 2021;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection et l'intérêt manifesté par madame Morgane Aubuchon pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman  
APPUYÉ par la conseillère Lynn Manconi  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'embaucher madame Morgane Aubuchon comme étudiante au poste de préposée à la bibliothèque pour la saison estivale 2021, pour une durée de 12 semaines, au taux horaire de 15,60 \$, à raison de 35 heures par semaine.

ADOPTÉE

(6.5)  
2021.04.128

**EMBAUCHE DE MADAME VICTORIA LEBLANC COMME PRÉPOSÉE AU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE POUR 2021**

CONSIDÉRANT les besoins en ressources humaines au bureau d'accueil touristique pour 2021;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection et l'intérêt manifesté par madame Victoria Leblanc pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman  
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'embaucher madame Victoria Leblanc comme préposée au bureau d'accueil touristique pour 2021, au taux horaire de 16,52 \$ plus 4 %, à raison d'un maximum de 30 heures par semaine, pour la période pouvant aller du 14 mai au 6 septembre 2021, selon les instructions à recevoir de la santé publique.

ADOPTÉE

(6.6)  
2021.04.129

**ADOPTION DE LA POLITIQUE 2021-02 POUR LA LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour la politique existante sur la location du centre communautaire;

CONSIDÉRANT la présentation du projet de politique aux élus,

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman  
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'ADOPTER la politique 2021-02 pour la location du centre communautaire, telle que présentée et d'annuler la précédente politique sur le même sujet.

ADOPTÉE

(6.7)  
2021.04.130

Modifiée par  
2021.05.149

**AIDE FINANCIÈRE À PLEIN-AIR AVENTURE LA MINERVE POUR L'ANNÉE 2021**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de Plein-Air Aventure La Minerve (PAALM), en date du 17 février 2021;

CONSIDÉRANT tout le travail et l'implication bénévole et financière de plusieurs partenaires au projet de sentiers de l'organisme Plein-Air Aventure La Minerve;

CONSIDÉRANT les besoins financiers pour compléter la réalisation de ce beau projet de plein air en sol minervois;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman  
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accorder une aide financière additionnelle de DIX MILLE DOLLARS (10 000 \$)  
à Plein-Air Aventure La Minerve (PAALM), afin de permettre la réalisation de ce  
projet de plein air.

D'autoriser le paiement de ladite somme en deux (2) versements, soit un  
montant de CINQ MILLE DOLLARS (5 000 \$) en date du 6 juillet 2021 et un  
montant de CINQ MILLE DOLLARS (5 000 \$) en date du 5 octobre 2021.

ADOPTÉE

(6.8) **INFORMATIONS SE RAPPORTANT AUX LOISIRS ET CULTURE**

**7. VARIA**

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

(9.)  
**2021.04.131 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras  
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 19 h 39.

ADOPTÉE

---

Suzanne Sauriol  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

---

Jean Pierre Monette  
Maire

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de  
la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office que des crédits  
sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil  
municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

---

Suzanne Sauriol  
Directrice générale et secrétaire-trésorière